



Mairie de Vaux-sur-Eure

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 avril 2024 à 19 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme BIC Carole, M. BLANCAN Yves, Mme BUSTIN Estelle, Mme DENIAU Edith, M. DUCROIZET Patrick, M. FAYOL Didier, Mme MANSON ép JEANS Marie, M. MONGREVILLE Philippe, M. PETIT Médéric, M. TAILLEE Michel

Procuration(s) :

M. AVRIL Bernard donne pouvoir à Mme BUSTIN Estelle

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AVRIL Bernard

Secrétaire de séance : Mme DENIAU Edith

Président de séance : M. DUCROIZET Patrick

1 - Acceptation du PV du CM du 22 mars 2024

Le PV du dernier CM est accepté à l'unanimité mais devra faire l'objet d'une correction pour ajouter l'information concernant la signature d'une convention entre la clinique vétérinaire de Saint Aquilin de Pacy, l'association les Chats-mi vernonnais et la commune de Vaux-sur-Eure concernant la stérilisation des chats errants de la commune

2 - Adoption du Compte Financier Unique (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) a été présenté par Madame BUSTIN Estelle, première adjointe de la commune, pour validation et adoption

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Affectation du résultat

- Excédent de Fonctionnement : + 186 112,02 euros
- Déficit d'investissement : - 42 766,09 euros

Résultat de l'exercice 2023 : **+ 143 345,93 euros**

Pour mémoire le résultat de l'exercice 2022 était de + 140 617,79 euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote du budget 2024

Le budget 2024 est présenté par le Maire.

Il est consultable en mairie.

Les reports de l'exercice 2023 vers le budget primitif 2024 ont été réalisés comme suit :

Report en Investissement ligne 001 (dépense) : **42 766.09** (recouvrement du déficit d'investissement et du reste à réaliser du parc communal).

Report en fonctionnement ligne 002 (recette) : **143 345, 93.**

Le budget 2024 est bien évidemment équilibré.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) 2024

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières sur le bâti (TFB) et sur le non bâti (TFNB), taux déjà augmenté en 2022.

La part communale de la Taxe d'Habitation (TH) passe quant à elle de 6.84% à 7.42%

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Vote de la subvention allouée au CCAS de la commune

Une subvention de 12 069 euros sera reversée en 2024 au CCAS de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Points sur les subventions accordées aux associations

Une subvention de 350 euros est accordée à l'association des Anciens combattants de Ménilles, Croisy et Vaux

Une subvention de 150 euros est accordée à l'association AIDAMCIE-CFAIE qui forme deux jeunes de la commune

Le Secrétaire de séance,

Fait à Vaux sur Eure
Le Maire,

